

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 14 février 2023, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 413-2023 relatif à la démolition d'immeubles.**

Qu'en conséquence, le règlement numéro 413-2023 est entré en vigueur le 14 février 2023

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 413-2023 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 15^{IÈME} JOUR DE FÉVRIER 2023

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière